SDL - stake.link

Le protocole stake.link est un acteur clé dans l'écosystème Chainlink, offrant une solution de 'liquid staking' (stakage liquide) pour le token LINK. Le concept de 'liquid staking' permet aux utilisateurs de staker leurs actifs (ici, LINK) et de recevoir en retour un token représentatif (stLINK), qui conserve la valeur du LINK staké ainsi que les récompenses accumulées. Contrairement au stakage natif où les tokens sont bloqués, le stLINK est entièrement composable et peut être utilisé dans d'autres protocoles de finance décentralisée (DeFi) pour générer des rendements supplémentaires, sans avoir à attendre la période de déblocage. Stake.link optimise les rendements en déposant stratégiquement le LINK dans les pools de stakage officiels de Chainlink : le pool de stakage des opérateurs de nœuds et le pool de stakage communautaire, offrant ainsi un taux de rendement combiné potentiellement plus élevé que le stakage natif. Le protocole gère également les situations où la capacité de stakage de Chainlink est pleine. Pour cela, il utilise un mécanisme de file d'attente appelée 'Priority Pool'. L'accès à cette file d'attente est basé sur un système méritocratique : les détenteurs du token SDL qui ont staké leur SDL pour obtenir des reSDL (Reward Escrowed SDL) bénéficient d'une priorité d'accès au stakage. Plus un utilisateur détient de reSDL, plus sa priorité est élevée. Une fois que de la capacité de stakage devient disponible, le protocole stak le LINK automatiquement. Le token SDL est le jeton de gouvernance et d'utilité du protocole stake.link. Il a trois fonctions principales : **1. Token de frais :** Staker du SDL permet de recevoir une partie des frais générés par la plateforme. Ces frais sont directement proportionnels au montant de LINK et aux récompenses détenus dans le protocole. **2. Token de gouvernance :** Les détenteurs de SDL peuvent participer à la gouvernance décentralisée (DAO) du protocole, en votant sur des propositions et en élisant des membres du conseil. Cela permet aux utilisateurs de façonner l'avenir de la plateforme, de déterminer les frais futurs et d'influencer la participation des acteurs. **3. Accès prioritaire au stakage :** Les stakers de SDL bénéficient d'un accès prioritaire pour déposer du LINK sur stake.link, surtout lorsque les capacités de stakage natif de Chainlink sont atteintes. En stakant du SDL, les utilisateurs reçoivent des NFTs appelés reSDL, qui représentent leur position stakée. Ces reSDL peuvent être verrouillés pour des périodes plus longues (jusqu'à 4 ans) afin d'augmenter leur poids dans le calcul des récompenses, d'améliorer le statut 'Staking Mode' (augmentant la capacité de stakage de LINK) et de renforcer la concentration de gouvernance. L'offre totale de tokens SDL est fixée à 100 millions, sans possibilité de

création de nouveaux tokens. Le protocole stake.link est également en train de s'étendre à d'autres écosystèmes blockchain, en proposant des solutions de liquid staking pour d'autres actifs (par exemple, stPOL pour Polygon), dans le but de devenir un index de 'liquid staking tokens' (LST) multi-chaînes. Les frais générés par tous les LST seront distribués aux stakers de SDL, créant ainsi des flux de revenus diversifiés pour les détenteurs du token SDL. La plateforme a été lancée en 2022 et a fait l'objet d'audits de sécurité par des sociétés reconnues, réduisant ainsi le risque technique. Bien que stake.link ait été fondé par des opérateurs de nœuds Chainlink, il est désormais contrôlé par une DAO via une structure de gouvernance représentative.